



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 08 février 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

02 février 2024

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Laurence CLAISSE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la CCI Bretagne Ouest de Morlaix, sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON est représentée par Jean-René PERON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Marie-Claire HENAFF (pouvoir à Henri BILLON)

Haut-Léon communauté : Jean- Noël EDERN (pouvoir à Jacques EDERN)

ABSENTE EXCUSÉE :

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 08 février 2024

OBJET	SAGE : RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION EN HYDRO-ECONOMIE
ACTE	CS-2024-01-N06
RAPPORTEUR (S)	CHRISTOPHE MICHEAU / GUY PENNEC

En 2023 le SAGE Léon-Trégor a piloté l'accord de programmation de résilience portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le territoire du SAGE Léon-Trégor (territoire HLC + Morlaix Communauté + 1 projet de la commune de Plouzévédé)

L'accord a été validé au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau en date du 9 novembre 2023.

Les actions inscrites à l'accord représentent un budget total de 12,5 M€ pour une subvention prévisionnelle de 6,1 M€.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour une durée de 24 mois afin de pouvoir recruter un agent contractuel pour accompagner les porteurs de projets ayant inscrit des actions dans le cadre de l'accord de résilience, aider les collectivités locales à faire émerger de nouveaux projets en termes d'économie d'eau, apporter de l'information aux collectivités sur les démarches d'économies en eau et recueillir des données en vue d'une amélioration des connaissances des ressources en eau du territoire de SAGE Léon-Trégor ;

Après avoir entendu les rapporteurs ;

Après avoir pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission hydro-économie en contrat de projet de 24 mois
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois nécessaire à l'application de cette décision
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mener les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

Présents	13
Pouvoir	02
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 08 février 2024

Le Président,
Henri BILLON

